

Relation sexuelle sur mineur de + de 16 ans

Par **Valtara**, le **22/05/2010** à **21:05**

Bonsoir,

En avril, il m'a été confirmé que personne en qui j'avais toute confiance (elle avait les clés de chez moi depuis 3 ans) a eu des relations sexuelles répétées avec mon fils de 17 ans. Elle en avait 33 à l'époque des faits. J'ai depuis coupé tout contact avec cette personne. Samedi dernier, elle a croisé mon jeune fils de 15 ans et lui a tenu un discours qui l'a choqué car elle tentait de se justifier. Mon fils et son amie ont été écœurés.

J'étais en quelque sorte la grande sœur (j'ai 46 ans) de cette jeune femme et nos parcours respectifs nous avaient rapproché. Une amitié respectueuse est née, enfin pour ma part. Jamais je n'aurai imaginé une telle duplicité. Je connais très très bien cette jeune femme, ses phantasmes, et sa sexualité. Entre ses joujoux et ses visites sur des sites hard, sa consommation de cannabis, il était évident pour moi que cela ne regardait qu'elle. Je ne la jugeais guère. J'ai fait entrer le loup dans la bergerie. Elle a attendu que je sois absente pour aborder mon fils. Celui en pleine crise de testostérone et tout ce qui va avec, a du se sentir très flatté. Par la suite elle a continué à me fréquenter comme en jouant ce double jeu. En octobre j'ai du demandé au papa de prendre notre enfant qui partait à la dérive. Je souhaiterai lui faire un courrier recommandé ayant pour objectif deux choses : 1- Qu'elle cesse tout contact avec mes enfants et moi mm, 2- Qu'elle comprenne en lisant le récit malsain de ces actes avec mon enfant, que si elle ne suis pas la condition 1, je la poursuivrai pour ces actes avec en plus incitation à la prise de cannabis et alcool par mon fils. Je ne suis pas sortie de la cuisse de Jupiter, je ne revendique aucune auréole. Mais on ne touche pas aux enfants quoiqu'il arrive. Mon récit n'est pas vraiment synthétique, dslée !! J'ai un peu de mal en ce moment. Merci d'avance pour vos conseils.